

## Session Plénière du 25 Février 2016

### Rapport n°16.02.01 Budget Primitif 2016 (Transports)

#### Intervention de Charles de GEVIGNEY (Groupe Front National)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

En application de la convention Région-SNCF conclue en 2014, le montant prévisionnel pour 2016 de la contribution régionale à l'exploitation du service TER Centre est légèrement supérieure à 149 M€.

La contribution de la Région pour 2015a été de 150 M€. Ce qui représente année après année, l'un des principaux budgets de la Région.

Il faut noter d'ailleurs que cette légère diminution n'en est pas une : elle s'explique par le fait que les transports routiers de voyageurs sont désormais sortis de la convention, et cette ligne budgétaire augmente de 4,5 millions d'euros.

On peut remarquer, dans la présentation du budget primitif que, pour 2015, la convention TER a fait l'objet d'un trop perçu par la SNCF de 4,5 M€.

Ce trop perçu l'a été essentiellement sur la base d'une indexation prévisionnelle des charges plus forte que celle réalisée, et une prévision, par la SNCF, de hausse tarifaire inférieure à celle appliquée en janvier, ayant conduit à une sous-évaluation des recettes. La SNCF est coutumière du fait.

Bien entendu, on peut se satisfaire que ces 4,5 M€ réintégreront les comptes de la Région lors du décompte fin 2016, puisque la SNCF devra rembourser ce trop perçu qui entrera donc en recettes.

Mais on peut aussi penser que les comptes de la Région n'ont pas vocation à être la variable d'ajustement annuelle de ceux de la SNCF (4,5 M€, ce n'est pas une petite somme !). Compte tenu de ce delta, est-il bien normal, Monsieur le Président, que la convention TER liant la SNCF et la Région soit chaque année discutée et décidée, en quelques minutes, uniquement en commission permanente ?

Compte tenu de son importance, ne serait-il pas justifié que cet accord, et le budget qui va avec, fassent l'objet d'un vrai débat en séance plénière ? Qu'à l'instar de l'eau ou de l'assainissement dans d'autres collectivités, la convention TER fasse l'objet annuellement d'un rapport de qualité de service, à tous les élus, et qu'ils puissent en débattre.

Nous redisons également nos inquiétudes sur la POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). Les travaux de maintenance de la ligne, de suppressions de passages à niveaux ou d'aménagement des gares ne suffiront pas si nous n'avons pas la garantie du maintien d'un niveau de service répondant aux besoins du sud de notre Région.

Le rattachement de la Région Limousin à l'Aquitaine, la décision de construire la LGV Limoges-Poitiers nous apparaissent comme autant de menaces sur la ligne POLT.

D'autre part, toujours concernant les transports ferroviaires, dans le BP 2016 vous annoncez triomphalement le « **lancement opérationnel** » de la quasi-totalité des opérations identifiées dans le CPER 2015-2020, dont la ligne Orléans- Châteauneuf.

Mais malheureusement, à la lecture du détail, on se rend compte qu'une fois de plus le financement sera celui de « la poursuite des études du projet... »

Combien de temps, Monsieur le Président, comptez-vous encore laisser dormir ce serpent de mer dans les pages des rapports d'études, avant de passer à l'action ?